

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2017	N° 2017-70

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2017-70

Actions expérimentales de réduction des déchets - Développement du compostage - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Fortement engagée dans le domaine de la gestion des déchets, Bordeaux Métropole a pris de nombreuses mesures en matière de réduction des déchets, notamment avec la rédaction d'un Programme local de prévention des déchets (PLPD) en 2011, et l'adoption du plan déchets en 2015.

La délibération n°2016-558 du 23 septembre 2016 a permis de valider l'engagement de la Métropole à mettre en œuvre un programme d'actions « zéro déchet zéro gaspillage ». Cette démarche fait suite à l'appel à projet national dont Bordeaux Métropole a été désignée lauréate en 2014, « territoire zéro déchet zéro gaspillage ».

Afin de bâtir ce programme d'actions ambitieux et pluridisciplinaire, qui fera l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Métropole mène préalablement une étude de préfiguration comprenant la réalisation d'un diagnostic (état des lieux et évaluation du PLPD) et la mise en œuvre d'actions expérimentales. Cette étude vise à établir la vision stratégique partagée du territoire dont découleront les axes structurants et les contenus du programme.

Les actions expérimentales ont pour vocation de préfigurer des actions potentiellement reproductibles à plus grande échelle. La Métropole prévoit de débiter cette démarche par deux actions :

- une action expérimentale de collecte de bio-déchets sur le restaurant administratif situé à l'Hôtel de la Métropole, accompagnée d'une démarche de sensibilisation durant la semaine européenne de réduction des déchets. Le coût global estimé de cette opération s'élève à 16 101 € H.T,
- une étude de faisabilité visant l'expérimentation d'une tarification incitative du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur une zone test de son territoire. L'opération sera réalisée sur une période de deux ans, et son coût global s'élève à 205 736,35 € H.T.

En complément de ces actions expérimentales, la Métropole poursuit son action de promotion et de développement du compostage et prévoit ainsi de mettre en place des actions d'accompagnement, de

formation et d'animation autour du compostage, sur la base d'un coût global prévisionnel s'élevant à 173 620 € H.T.

L'ADEME est susceptible d'apporter un soutien financier à ces opérations, sur la base des plans de financement prévisionnels suivants : fi-

- expérimentation collecte bio-déchets – restaurant administratif Hôtel de Métropole

Financiers	Montant en €	%
ADEME	8 050,50 €	50,00%
Bordeaux Métropole	8 050,50 €	50,00%
TOTAL	16 101,00 €	

- étude de faisabilité et expérimentation d'une tarification incitative des déchets

Financiers	Montant en €	%
ADEME	100 000,00 €	48,61%
Bordeaux Métropole	105 736,35 €	51,39%
TOTAL	205 736,35 €	

- développement du compostage – accompagnement, formation, et animation autour du compostage

Financiers	Montant en €	%
ADEME	100 000,00 €	58,00%
Bordeaux Métropole	73 620,00 €	42,00%
TOTAL	173 620,00 €	

Dans l'éventualité où l'un de ces cofinancements serait moindre, la Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article 5217-2,
VU la délibération n°2016-558 du 23 septembre 2016, portant engagement de la Métropole à mettre en œuvre le programme d'actions « zéro déchet zéro gaspillage »,
VU la candidature de Bordeaux Métropole à l'appel à projet « zéro déchet zéro gaspillage »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à développer son action en faveur d'une économie circulaire à l'échelle de son territoire, à mettre en place dans le cadre de cette démarche des expérimentations novatrices, et à rechercher des cofinancements pour les mener,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les plans de financement prévisionnels des projets indiquant les participations sollicitées auprès de l'ADEME,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes sur le budget annexe déchets ménagers et assimilés, chapitre 74, article 7478, fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Dominique ALCALA
PUBLIÉ LE : 7 FÉVRIER 2017	